

PROFIL DE POSTE - CONSEILLER PEDAGOGIQUE A.S.H - EGPA

Texte de référence :

Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015

Les missions dévolues à ce poste sont centrées sur le champ de l'adaptation scolaire.

PROFIL DU CANDIDAT

- Enseignant titulaire du CAFIPEMF ou s'engageant à passer l'examen.
- CAPA-SH (*option F de préférence*), CAPPEI ou équivalent souhaité.
- Expérience dans le domaine de la formation pour adultes, de la conduite de projet et du travail en équipe.
- Bonnes qualités relationnelles, d'éthique et de responsabilité.
- Ouverture aux démarches partenariales.
- Capacité à travailler à l'intérieur de dispositifs souples.
- Maîtrise des outils numériques.
- Bonne connaissance des enseignements adaptés et une première approche du second degré.
- Grande disponibilité, adaptabilité à des horaires hétérogènes et à des déplacements réguliers à l'échelle du département.

MISSIONS

- Placé sous l'autorité de l'IEC chargé de la circonscription ASH-EGPA dont il est le collaborateur direct, il peut être amené à le représenter lors de réunions institutionnelles ou partenariales.
- Son action s'inscrit dans le programme de travail de la circonscription, qui couvre le territoire départemental pour les E.G.P.A.
Sachant assurer une veille pédagogique et réglementaire dans son domaine, il contribue à la conception et à la formalisation d'outils de pilotage ainsi qu'au suivi des indicateurs départementaux.
- Acteur essentiel de la formation des enseignants, il assure principalement une mission d'ordre pédagogique, d'aide et de conseil auprès des professeurs, individuellement ou par équipes.
Il a pour fonction première, l'assistance et le suivi des enseignants débutants, titulaires ou non, affectés sur des postes relevant de l'enseignement adapté (*S.E.G.P.A, enseignement pénitentiaire, Centre départemental de l'enfance, Unité éducative d'activités de jour, Service militaire volontaire...*).
Il participe également à la formation initiale et continue des enseignants par la conception, l'organisation et la conduite de formations.
Il assure le suivi des personnels présentant un examen ouvrant droit à la titularisation sur un poste relevant de l'ASH (*CAPPEI*).
Il peut être sollicité pour des actions de formations plus larges dans le cadre du plan de formation départemental, dans son champ de compétence.
- Expert de l'articulation entre savoirs théoriques et pratique professionnelle, il assiste les équipes enseignantes dans la mise en place de projets ou la mise en œuvre d'activités nouvelles.
Animateur pédagogique, il contribue à la conception de nouveaux outils à destination des équipes. Il encourage les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion par le biais d'un site internet notamment et d'une lettre d'information mensuelle.

NB :

Le poste ouvre droit à une NBI de 27 points
Nomination à titre provisoire en 2020- 2021